



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



## Suivi de la nidification du Tarier des prés



Haute-Savoie – 2015 à 2018

**haute**   
**savoie**  
le Département

## HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Commentaire
1	12/03/2020	

## REFERENCE DU DOCUMENT

Suivi de la nidification du Tarier des prés en Haute-Savoie – 2015-2018, LPO 74 (2020)

## REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personne
Rédaction	Clément Giacomo, chargé d'études biodiversité
Relecture et validation	Pierre Boissier, bénévole

## STRUCTURE

LPO Haute-Savoie

Adresse : 46 route de la Fruitière 74650 Chavanod

Tél : 04.50.27.17.74

Email : [haute-savoie@lpo.fr](mailto:haute-savoie@lpo.fr)

## CREDITS PHOTO

**Page de garde** : Tarier des prés © Clément Giacomo

## REMERCIEMENTS

La LPO remercie vivement toutes les personnes s'étant investie dans le suivi de l'espèce et notamment Pierre Boissier, Arnaud Lathuile, Christophe Rochaix, Yves Dabry, Claude Eminent, Monique Clerc, Alexandre Jacquemoud, Michel Maire et Marie-Antoinette Bianco, Pascal Charrière ainsi que tous ceux que nous aurions omis de citer.

# SOMMAIRE

<b>1. PROTOCOLE</b>	<b>5</b>
<b>2. RESULTATS ET ANALYSE</b>	<b>6</b>
2.1. Plateau de Cenise	6
2.2. Les Frachets	6
2.3. Plateau des Glières	7
2.4. Plaine de Dran	7
2.5. Montmim	8
2.6. Plateau de Plaine Joux	8
2.7. Col de la Ramaz	9
2.8. Col de Joux plane	9
2.9. Col des Posettes	10
<b>3. TENDANCES D'EVOLUTION SUR LES ZONES ECHANTILLONS</b>	<b>10</b>

# INTRODUCTION

Le Tarier des prés est un passereau que l'on trouve principalement dans les milieux agricoles ouverts. Il niche au sol au cœur des prairies et se montre de fait très sensible à la fauche. L'espèce connaît un déclin alarmant et **fait partie des 10 passereaux les plus menacés d'extinction en France**. En Haute-Savoie, l'espèce nichait autrefois en bien des endroits de plaine, les premiers déclin ont commencé à se faire sentir dans les années 50 (Maumary et al. 2007). La disparition de l'espèce à basse altitude survient dès le début des années 90 dans le bassin genevois, puis la population nicheuse de l'Albanais s'éteint au début des années 2010, celle de moyenne montagne du plateau des Bornes suit le même chemin en 2017. La montagne du Salève a elle aussi été désertée alors que les populations montagnardes se maintiennent bien ailleurs. Enfin, la dernière population de plaine localisée à Passy s'éteint en 2019 après une chute rapide des effectifs. Le Tarier des prés se retranche maintenant dans les zones de montagne où l'agriculture est moins intensive.

Le but de ce suivi est donc de recenser exhaustivement le nombre de couples de Tariers des prés sur des zones échantillons du département de la Haute-Savoie. Le but principal étant de connaître l'évolution des effectifs de l'espèce mais aussi de définir les grands types de milieux utilisés par l'espèce pour nicher. Des actions seront à mener auprès des agriculteurs afin de les sensibiliser et de mettre en place des actions pour la préservation de cette espèce.

Les zones sélectionnées se répartissent sur l'ensemble du département et ont été choisies en fonction de la présence de l'espèce mais aussi de la disponibilité des observateurs et de leur lieu de domicile.

Le présent document permet de faire une première synthèse succincte du suivi mené depuis 2015. Il permettra de mettre en évidence les premières tendances de l'évolution de la population et d'essayer de cibler les actions à mettre en place pour le maintien de l'espèce et des autres espèces des milieux agricoles associées.

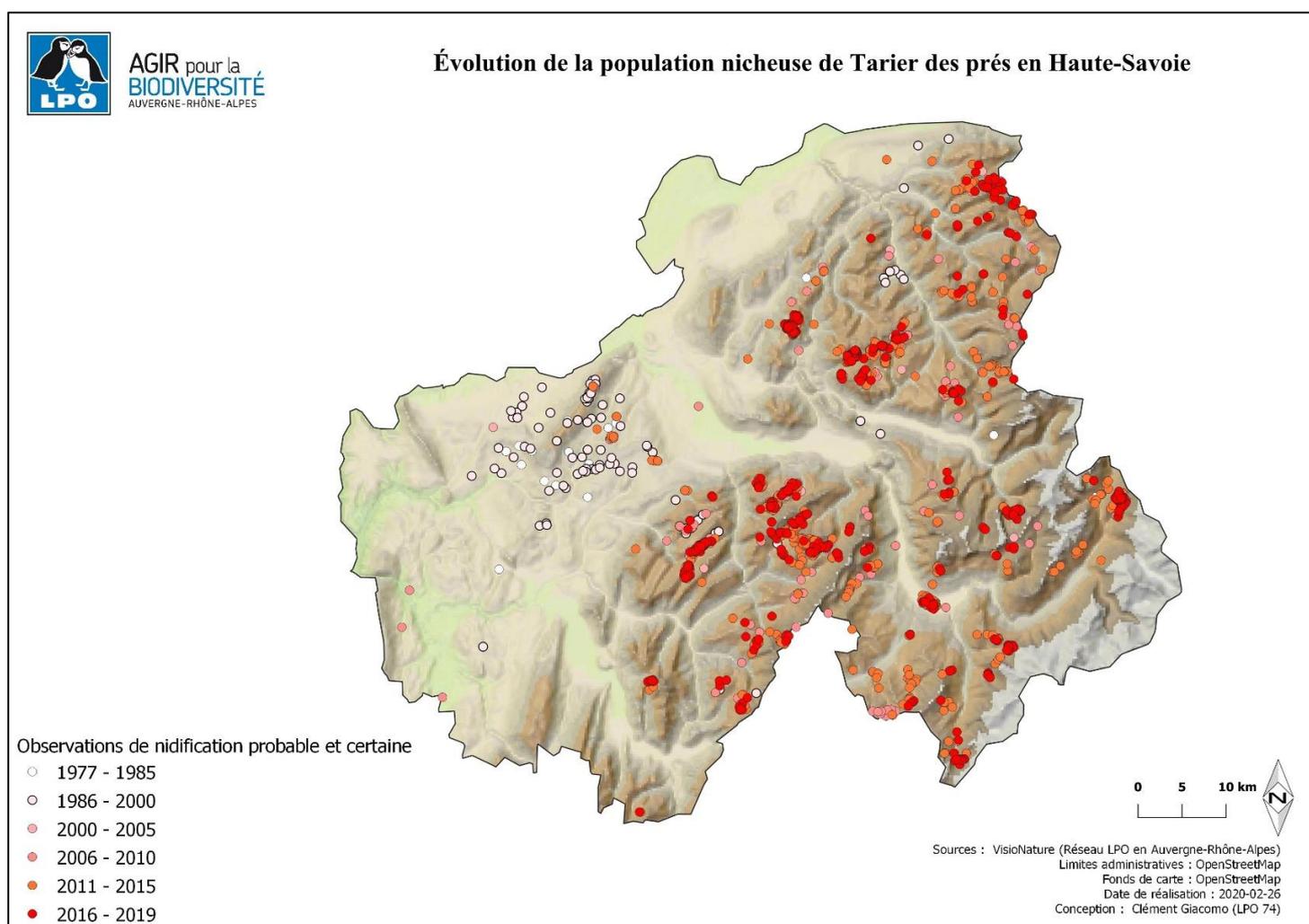


Figure 1 : Évolution de la population nicheuse de Tarier des prés en Haute-Savoie

## 1. PROTOCOLE

Le suivi mis en place consiste à inventorier de la manière la plus exhaustive possible le nombre de territoires de Tarier des prés présents sur chaque zone échantillon.

9 zones échantillons ont été sélectionnées dans le département. Sur ces zones, le but est à minima d'inventorier tous les couples de Tarier des prés présents, les grands milieux utilisés et éventuellement de connaître les sources d'échec de la nidification. De plus, une estimation des effectifs des espèces des milieux agricoles suivantes devra être faite :

- Alouette des champs
- Bruant jaune
- Caille des blés
- Pie-grièche écorcheur
- Pipit farlouse
- Tarier pâtre
- Linotte mélodieuse
- Pipit des arbres

Un minimum de deux passages par zone est à effectuer durant la période de reproduction et de préférence entre juin et juillet dans des conditions optimales (ni pluie, ni grand vent).

Chaque observation est localisée avec précision sur la base de données VisioNature.

Les passages sur les secteurs se font tous les deux ans. Ainsi des recensements ont été réalisés en 2015 (année test), 2016 et 2018.

Pour la période 2015-2018, il est encore difficile d'identifier avec précision les milieux utilisés ainsi que les sources de dérangement sur chacune des zones.

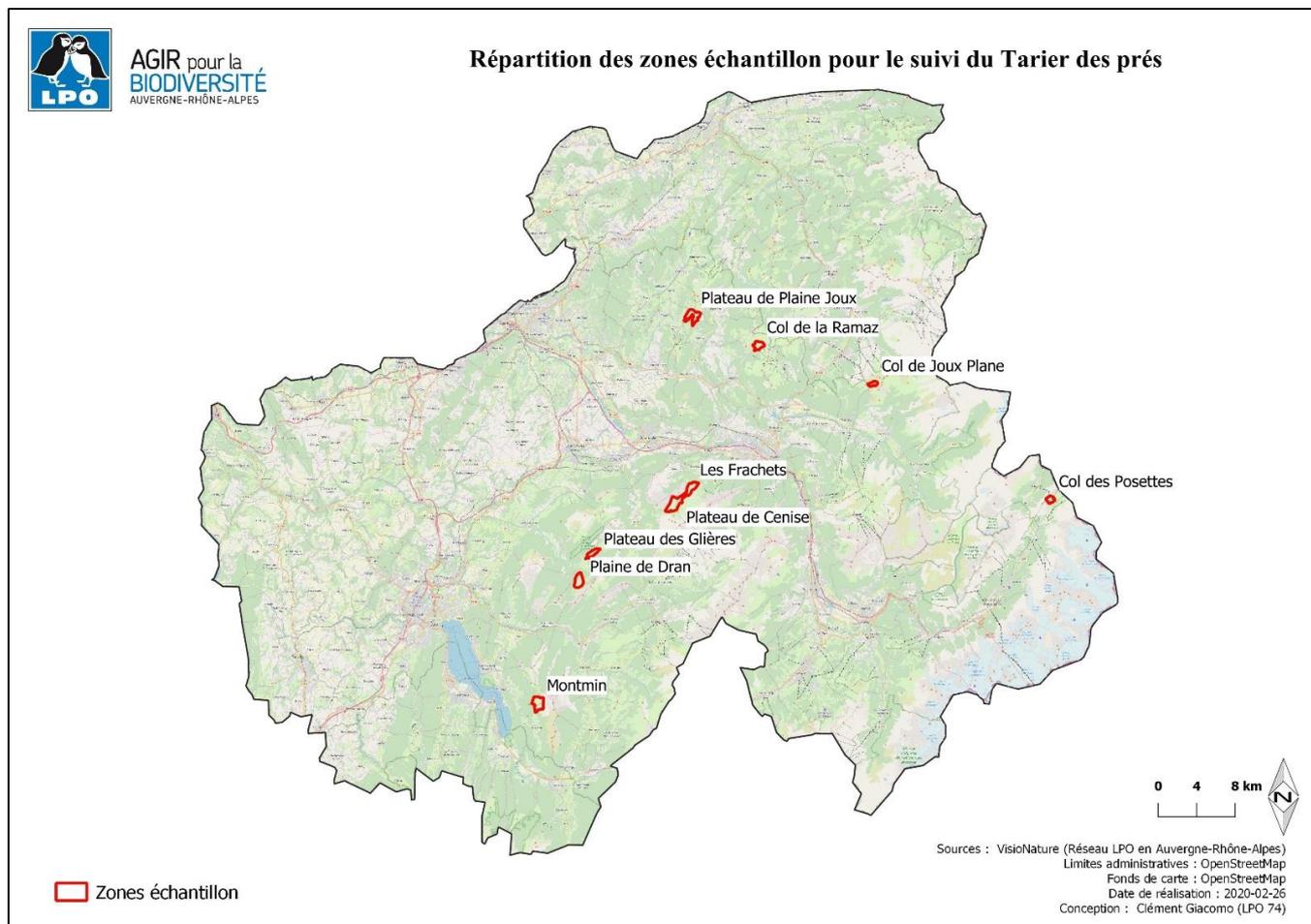


Figure 2 : Répartition des zones échantillons du suivi du Tarier des prés

## 2. RESULTATS ET ANALYSE

### 2.1. Plateau de Cenise

Fortement pâturée, la zone est peu favorable au Tarier des prés. 7 couples sont présents en 2015 et 2016. En 2018, il ne reste que 3 territoires. La moitié des nicheurs se concentre sur des prairies pâturées, les autres se reproduisent dans des landes à genévriers ou sur des tourbières.

Concernant les autres espèces, on retrouve un cortège d'oiseaux des prairies avec une présence importante de l'Alouette des champs dont l'augmentation des effectifs à cette altitude pourrait s'expliquer par la baisse de ces derniers en plaine. Le plateau de Cenise accueille une des rares populations nicheuses de Pipit farlouse en Haute-Savoie. Ce petit noyau est stable tout comme les effectifs de Linotte mélodieuse. Le Bruant jaune est quant à lui en hausse tandis que les effectifs du Pipit des arbres diminuent. La Caille des blés et la Pie-grièche écorcheur sont présentes mais avec des effectifs fluctuants suivant les années.



	2015	2016	2018
Tarier des prés	7	7	3
Alouette des champs	10	16	16
Bruant jaune	1	2	4
Caille des blés			2
Pie-grièche écorcheur	2		2
Pipit farlouse	4	5	4
Tarier pâtre			
Linotte mélodieuse	3	3	2
Pipit des arbres	6	9	3

### 2.2. Les Frachets

Cette zone dans la continuité du plateau de Cenise ne présente pas un habitat optimal pour le Tarier des prés, tout de même présent en effectif faible. L'évolution est identique à celle du Plateau de Cenise. 7 territoires notés en 2015, plus que 3 en 2018.

Les autres espèces des milieux agricoles semblent toutes se maintenir, voire être en légère augmentation, à part la Linotte mélodieuse qui n'a pas été contactée en 2018 alors que 3 territoires étaient dénombrés en 2016.

	2015	2016	2018
Tarier des prés	7	7	3
Alouette des champs	3	5	4
Bruant jaune	4	2	4
Caille des blés	0	0	0
Pie-grièche écorcheur	2	1	2
Pipit farlouse	0	0	0
Tarier pâtre	0	0	0
Linotte mélodieuse	1	3	0
Pipit des arbres	3	5	5

## 2.3. Plateau des Glières

Cette zone est suivie depuis 2016.

Une partie importante du plateau est favorable au Tarier des prés. Toutefois, l'espèce semble en déclin puisque 18 territoires sont recensés en 2016 contre 10 en 2018. Concernant les autres espèces des milieux agricoles, on note la nidification étonnante à cette altitude d'un Tarier pâtre. Les effectifs sont stables pour le Bruant jaune, le Pipit des arbres et la Linotte mélodieuse. Ils sont en légère baisse chez le Pipit farlouse et en augmentation pour la Pie-grièche. La Caille des blés et l'Alouette des champs n'ont été contactée qu'une année.



	2016	2018
Tarier des prés	18	10
Alouette des champs		1
Bruant jaune	5	5
Caille des blés	2	
Pie-grièche écorcheur	1	4
Pipit farlouse	3	2
Tarier pâtre	1	
Linotte mélodieuse	4	4
Pipit des arbres	7	7

## 2.4. Plaine de Dran

L'inventaire de cette zone a débuté en 2018.

L'ensemble de la zone est favorable au Tarier des prés mais les effectifs sont faibles au regard de la superficie. Le suivi sur le long terme nous permettra de mieux cibler l'évolution de l'espèce sur le site et les éventuelles actions à entreprendre.

La plaine de Dran abrite aussi la nidification du Pipit farlouse mais aucun oiseau n'a été noté en 2018. Il s'agit plus vraisemblablement d'un manque de prospection que d'une disparition.



	2018
Tarier des prés	9
Alouette des champs	2
Bruant jaune	
Caille des blés	
Pie-grièche écorcheur	1
Pipit farlouse	
Tarier pâtre	
Linotte mélodieuse	2
Pipit des arbres	2

## 2.5. Montmim

Ce secteur très buissonnant est favorable au Tarier des prés, dans sa partie haute notamment. 3 couples sont présents et les effectifs sont stables. Concernant les autres espèces des milieux agricoles, il semble qu'il y ait un manque de suivi pour la Pie-grièche écorcheur et le Bruant jaune. En 2015, un inventaire exhaustif avait permis de recenser 28 territoires de Pie-grièche sur 26 hectares de milieu très favorable, ce qui donnait une densité exceptionnelle de 10,8 couples pour 10 hectares.

Le secteur buissonnant est sans nul doute l'enjeu du site et la zone à préserver.

	2015	2016	2018
Tarier des prés	3	2	3
Alouette des champs			
Bruant jaune	7	5	2
Caille des blés			
Pie-grièche écorcheur	28	10	10
Pipit farlouse			
Tarier pâtre			
Linotte mélodieuse	1	1	2
Pipit des arbres	5	2	5

## 2.6. Plateau de Plaine Joux

Ce vaste plateau agricole accueille une population de Tariers des prés en légère baisse. La fluctuation des effectifs montre toutefois que les variations interannuelles peuvent être importantes. Sur ce site, il a été constaté que les oiseaux ne s'installent plus, même en début de saison, sur les prairies fauchées le plus précocement. Au moins la moitié des nicheurs se concentre sur deux sites de tourbière qui ne sont pas fauchés ou alors tardivement.

A noter que la zone prospectée ne concerne qu'une partie du plateau (120 ha pour un total de 212 ha sur la commune d'Onnion) et se trouve être la plus anthropisée.

Concernant les autres taxons, le Bruant jaune et la Pie-grièche sont en augmentation tout comme la Linotte alors que le Pipit des arbres semble en légère baisse. Notons aussi la présence d'un Tarier pâtre en 2016. La Caille des blés n'est quant à elle pas présente annuellement.



	2015	2016	2018
Tarier des prés	17	11	14
Alouette des champs	1		1
Bruant jaune	8	8	13
Caille des blés			3
Pie-grièche écorcheur	11	8	15
Pipit farlouse			
Tarier pâtre		1	
Linotte mélodieuse		2	4
Pipit des arbres	10	7	8

## 2.7. Col de la Ramaz

Le col de la Ramaz est un site très favorable au Tarier des prés. La population actuelle semble assez stable et est comprise entre 25 et 30 couples. L'habitat étant composé en majorité de prairie, les autres espèces sont peu présentes. Il est cependant constaté la diminution du Pipit des arbres et l'augmentation du Bruant jaune.



	2015	2016	2018
Tarier des prés	25	29	25
Alouette des champs			
Bruant jaune	2	2	4
Caille des blés			
Pie-grièche écorcheur	2		1
Pipit farlouse			
Tarier pâtre			
Linotte mélodieuse	3	4	3
Pipit des arbres	4	3	2

## 2.8. Col de Joux plane

Le site accueillait 12 couples de Tarier des prés en 2015 mais seulement 4 en 2016. La population est de nouveau en hausse en 2018 avec 7 couples. La zone accueille aussi 3 à 4 couples de Pie-grièche écorcheur, 3 couples de Pipit des arbres et 1 à 2 couples de Linotte mélodieuse.

	2015	2016	2018
Tarier des prés	12	4	7
Alouette des champs			
Bruant jaune			
Caille des blés			
Pie-grièche écorcheur	4	3	3
Pipit farlouse			
Tarier pâtre			
Linotte mélodieuse	1	1	2
Pipit des arbres	3		3

## 2.9. Col des Posettes

Cette zone située à 2000 mètres d'altitude est la plus haute zone échantillon. La population de Tarier des prés est stable. Les autres espèces présentes semblent elles aussi stables. Le suivi en 2018 n'a pas pu être fait de manière exhaustive pour les autres espèces de milieux agricoles.



	2015	2016	2018
Tarier des prés	13	14	12
Alouette des champs	11	14	4
Bruant jaune			
Caille des blés			
Pie-grièche écorcheur			
Pipit farlouse			
Tarier pâtre			
Linotte mélodieuse	4	5	
Pipit des arbres	2	1	

## 3. TENDANCES D'EVOLUTION SUR LES ZONES ECHANTILLONS

Ce suivi aura permis d'obtenir des tendances d'évolution pour les espèces des milieux agricoles et pour le Tarier des prés. Ce dernier ainsi que le Pipit des arbres font partie des deux espèces dont l'évolution est la plus négative sur les zones suivies. Si le Pipit des arbres est en hausse sur une zone, le Tarier des prés est lui en diminution ou est stable sur l'ensemble des zones. Ces deux espèces nichent au sol et subissent sans doute des fauches de plus en plus précoces même en montagne.

Pour la Linotte mélodieuse, le constat est en demi-teinte puisque les effectifs de l'oiseau sont en hausse sur deux zones mais en diminution sur deux autres. La Pie-grièche écorcheur connaît une évolution similaire. Pour cette espèce, les fluctuations interannuelles peuvent être très importantes.

Enfin, le constat est positif pour l'Alouette des champs et le Bruant jaune qui se portent bien sur les zones étudiées. Mais cette augmentation paraissant réjouissante cache sans doute une autre réalité. En effet, une étude menée sur la plaine de Passy montre que ces deux espèces sont en diminution à basse altitude comme ailleurs sur le département. Pour le Bruant jaune, son augmentation en montagne vient certainement du fait que l'espèce est plutôt adaptée à un climat septentrional et que le changement de climat lui est moins favorable à basse altitude. L'Alouette des champs, tout comme le Tarier des prés, subit en plaine des fauches de plus en plus précoces et voit donc la disparition de son habitat. Les alpages et prairies de montagne constitue alors un refuge pour l'oiseau.

Le suivi a aussi mis en évidence les zones sur lesquelles les populations d'oiseaux des milieux agricoles se portaient le mieux. Ainsi, c'est au plateau des Glières que les populations se portent le mieux. Le Tarier étant la seule espèce en régression. La deuxième zone la plus favorable est le plateau de Plaine Joux où 3 espèces sont en augmentation contre deux en diminution. En revanche, le plateau de Cenise est la zone sur laquelle le cortège d'espèces se porte le moins bien. La pression importante de pâturage sur ce site ainsi que l'importante fréquentation humaine sont certainement la cause de cette évolution.

	Tarier des prés	Alouette des champs	Bruant jaune	Pie-grièche écorcheur	Pipit farlouse	Linotte mélodieuse	Pipit des arbres
Cenise	<b>Forte diminution</b>	<b>Forte hausse</b>	<b>Forte hausse</b>	<b>Stable</b>	<b>Stable</b>	<b>Diminution</b>	<b>Forte diminution</b>
Les Frachets	<b>Forte diminution</b>	<b>Hausse</b>	<b>Stable</b>	<b>Stable</b>		<b>Forte diminution</b>	<b>Hausse</b>
Plateau des Glières	<b>Forte diminution</b>		<b>Stable</b>	<b>Forte hausse</b>	<b>Stable</b>	<b>Stable</b>	<b>Stable</b>
Montmin	<b>Stable</b>		<i>En diminution ?</i>	<i>En diminution ?</i>			<b>Stable</b>
Plaine Joux	<b>Diminution</b>		<b>Forte hausse</b>	<b>Forte hausse</b>		<b>Forte hausse</b>	<b>Diminution</b>
Col de la Ramaz	<b>Stable</b>		<b>Forte hausse</b>	<b>Diminution</b>		<b>Stable</b>	<b>Forte diminution</b>
Verchaix	<b>Forte diminution</b>			<b>Diminution</b>		<b>Hausse</b>	<b>Stable</b>
Les Posettes	<b>Stable</b>	<i>Stable ?</i>				<i>Stable ?</i>	<i>?</i>

## CONCLUSION

Le suivi du Tarier des prés et des espèces de milieux agricoles associées, aura permis de mettre en évidence et de prouver la régression de l'espèce même en zone de montagne. L'intensification des pratiques agricoles ont eu raison des populations de plaine en Haute-Savoie dont la dernière s'est éteinte en 2019. En montagne, même si l'agriculture est moins intensive, elle permet de moins en moins la reproduction de l'espèce sur certaines zones. Par exemple, sur le plateau de Plaine Joux, certaines années, les fauches se font avant l'envol des jeunes. Années après années les Tariers sont exclus de ces zones et se retranchent alors dans des secteurs non fauchés ou fauchés tardivement. De plus, une pression de pâturage trop importante réduit les possibilités de nidification de l'espèce. Le suivi a permis aussi de mettre en évidence la fragilité des populations des autres espèces des milieux agricoles et la forte baisse de certaines comme le Pipit des arbres ou l'Alouette des champs.

Grâce aux premiers résultats obtenus, nous possédons de réels arguments pour rencontrer le monde agricole et travailler avec celui-ci pour préserver ces espèces. De nombreuses actions peuvent être mises en place comme la localisation des nids, leur protection par la mise en place ou encore la fauche tardive de certaines zones.

L'avenir du Tarier des prés et du cortège des espèces agricoles dépend de l'évolution de l'agriculture et des actions que nous arriverons à entreprendre dans une collaboration positive avec le monde agricole.